MAIRIE DE DORMANS

ARRETE DU MAIRE
N°9305
En date du 3 avril 2026

DELEGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE A UN ADJOINT

Nous, Maire de la commune de DORMANS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-18 et L 2122.23,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Pauline ACCARIES en qualité de 5ème adjoint au maire,

Vu la délibération n°26-044 en date du 30 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints, et le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt d'une bonne gestion communale,

Considérant la nécessité de confier délégation en matière de gestion de l'urbanisme, du développement durable, de la culture, du patrimoine et du tourisme,

ARRETONS

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY
03 AVR. 2026
COURRIER ARRIVÉ

ARTICLE 1 : Madame Pauline ACCARIES, 5ème Adjoint au Maire, est déléguée pour intervenir, à compter du 3 avril 2026 dans les domaines suivants :

- ✓ Urbanisme, Développement Durable
- ✓ Culture, Patrimoine, Tourisme

Elle assurera les fonctions suivantes dans les domaines qui lui ont été expressément délégués :

Urbanisme, Développement Durable :

- Gérer l'urbanisme réglementaire (PLU, ...) et opérationnel (autorisations d'occupation des sols, certificats d'urbanisme ...) notamment en lien avec la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, service instructeur,
- Gérer les autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
- Piloter et superviser la gestion de la police de l'environnement et de l'urbanisme, y compris les actes relatifs aux infractions des règles de l'urbanisme et assurer le suivi contentieux.

Culture, Patrimoine, Tourisme :

- Développer le rayonnement du territoire par la culture,
- Assurer la représentation de la collectivité auprès des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine culturel,

Place du Général de Gaulle 51700 DORMANS Tél. 03.26.58.21.45 Fax 03.26.58.25.55
mairie@dormans.fr www.dormans.fr

- Assurer un accompagnement des animations et des manifestations organisées par les associations culturelles Dormanistes sur la commune en liaison avec le 6ème adjoint,
- Développer les relations avec les acteurs du tourisme (Office de tourisme, Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, ...)

ARTICLE 2 : Délégation de signature afférents à ses domaines de délégation est donnée à Madame Pauline ACCARIES en qualité de 5ème adjoint au Maire pour :

- Signer les actes, arrêtés, décisions et correspondances,
- Mettre en concurrence, signer les bons de commande et viser les factures.

ARTICLE 3 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Madame Pauline ACCARIES rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunat administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera effectué auprès de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 6° : Madame le Secrétaire Général est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DORMANS, le 3 avril 2026

Apposition de la signature du bénéficiaire de la délégation
L'Adjointe au Maire

Pauline ACCARIES

Mairie de DORMANS (Marne)

Le Maire,

Thierry BARBIER

Décision certifiée exécutoire, reçu par la Préfecture le :
- 3 AVR. 2026

Publiée le : - 3 AVR. 2026

Notifiée le : - 3 AVR. 2026

Le Maire,

Thierry BARBIER

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY
03 AVR. 2026
COURRIER ARRIVÉ